

EHS Zone Refuge France

Réserve foncière de protection

Alerte Urgente : Sauver l'EHS Zone Refuge

Décidément le sujet devenant de plus en plus sensible et face aux enjeux tout est mis en œuvre par moult actions pour faire échec non seulement à la reconnaissance de l'Électro Hyper Sensibilité (EHS), mais aussi à la création d'EHS Zones Refuges.

Force est de constater que tout ce qui pourrait aller dans le sens positif de la prise de conscience de la problématique biologique et sanitaire des effets de la nouvelle pollution environnementale issue des rayonnements électromagnétiques artificiels HF micro-ondes des RadioFréquences doit être annihilée, il semble que se soit l'objectif des lobbies des industriels et que personne n'en doute ils en ont les moyens humains et financiers.

Il y a non seulement l'impact sur la population de la désinformation, de la confusion et du doute savamment orchestré, mais aussi les études scientifiques dont la publication des résultats perdurent pendant plusieurs années comme celle d'Interphone car les conclusions ne sont pas conformes à la ligne tracée par les industriels, c'est-à-dire l'innocuité, ce qui de façon chronique aboutit systématiquement à une réplique de l'étude, etc ... bref cela est sans fin, le but étant de faire perdurer.

Autre exemple concret révélateur, la création de l'Eco-village Zone Blanche : Claude Marchand le Maire du Hameau de la Chaudière qui lors de la présentation in situ du premier projet Français d'Eco-village Zone Blanche y était très favorable a subitement "retourné sa veste" après que l'architecte aménageur est officiellement déposé administrativement le dossier d'aménagement, donc qu'il soit connu par des tiers. Tout ce qui était sans problème dans l'instruction du dossier est devenu ensuite sources de problèmes, ce qui a abouti au refus de toutes les autorisations opérationnelles d'urbanisme notamment en ces termes stupéfiants pour un représentant de l'autorité publique et stipulés sur papier à entête administrative : *sic "En 2003 il avait été accordé, après intervention de personnes politiques et du Préfet « exceptionnellement » la construction des chalets ... Nous ne voulons pas nous retrouver dans quelques années avec une "Favella" ... "*

Il y a quelques jours, Patrice Bellet, responsable du cabinet d'expertise en écologie appliquée de la société [C2eA](#) sis en Zone Industrielle de Crest qui est en partenariat avec une société de protection biologique humaine contre les effets pervers des irradiations électromagnétiques va ouvrir fin septembre la première école Montessori spécialisée en CEM.

Stupeur au retour des vacances il a eu la désagréable surprise de découvrir l'installation d'un site d'antennes relais Orange à quelques dizaines de mètres de la future école en achèvement de construction ! **bien évidemment ceci est totalement inacceptable et incompatible avec les applications de protection biologique humaine qui devaient être réalisées in situ.**

Aujourd'hui, c'est l'EHS Zone Refuge, la seule de France qui est menacée par l'aliénation délibérée de sa zone de protection. En effet l'EHS Zone Refuge possède dans sa partie nord une réserve foncière tampon totalement inutilisée, composée de deux parcelles l'une de 10 000 m² et l'autre de 18 000 m² soit 28 000 m² qui l'isole et la protège notamment des rayonnements des téléphones portables du public, ceci est indispensable.

Depuis plus de 15 ans cette parcelle de 18 000 m² actuellement propriété d'un tiers fait légalement partie intégrante avec titres d'occupation de l'EHS Zone Refuge, un transfert de propriété aurait du avoir lieu, mais il a été bloqué par l'association foncière, dont le président n'est autre que Jean Serret.

Depuis les années 1995 elle a été arborée (photo) par le propriétaire de l'EHS Zone Refuge et attise les convoitises.

Le 13 septembre 2010, par une action surprise et bien organisée le Conseiller Général et Maire d'Eurre Jean Serret a délibérément fait enlever par des engins la barrière d'accès de protection de plus de 5 tonnes et le panneau de signalisation "BioTop" afin d'organiser une "visite" du conseil municipal prévue ce mardi 14 septembre à 20 h pour une prise de possession ultérieure des lieux afin de créer un espace ouvert au public, par exemple une air de jeux, un camping, etc ... ceci dans le cadre des prérogatives du droit de préemption urbain.

Une plainte pour vol va être déposée par le possesseur des titres légaux des droits d'occupation.

Néanmoins, il est légitime de penser que l'action subite du maire Jean Serret qui est aussi Conseiller Général est en liaison directe en réponse à l'occupation de la forêt de Saoû par les EHS et l'enlèvement de la situation qui est constatée malgré le jugement du Référé initié par le Conseil Général de la Drôme contre l'occupation par le collectif "Une terre pour les EHS".

[\[Dossier "les EHS expulsés ?"\]](#)

Si la commune par de subtiles "manigances" administratives arrive à prendre possession en totalité ou en partie de cette réserve foncière tampon d'isolement, il faut savoir que cela ne sera pas une remise en question, mais il en sera fini avec la première EHS Zone Refuge de France et d'Europe qui devra fermer ses portes aux ressourcements des EHS.

Next-up organisation appelle donc au rassemblement des militants de la région pour sauver l'EHS Zone Refuge ce jour mardi 14 septembre à 19 h30 afin de montrer notre détermination en s'opposant pacifiquement (amener des œufs ou de la farine par exemple) à la provocation et à la violation de ce sanctuaire par le Conseil Général Jean Serret et les membres du conseil municipal.

Merci de votre soutien par votre présence, pour les personnes de la région Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon ou PACA, un plan d'accès peut être adressé en envoyant un mail à : contact@ehs-refuge-zone.eu

De Lyon autoroute A7 sortie Valence Nord, de Marseille sortie Loriol (prochaine sortie après Montélimar Nord)

Copies à :

- Préfet de la Drôme pour intervention de conciliation immédiate
- Direction Générale de la Santé
- Président du Conseil Général de la Drôme, etc ...
- Médias